

Bilan 2020 et perspectives 2021 du marché français des produits de construction

Mardi 26 janvier 2021, Hervé De Maistre, Président de l'Association française des Industries des Matériaux et produits de Construction (AIMCC) a présenté les conclusions de la cinquième édition de l'enquête d'opinion « Tendances Conjoncture AIMCC ». Cette étude menée auprès des membres de l'association permet de dresser le bilan d'une année 2020 marquée par un contexte inédit de crise sanitaire et économique, ayant balayé toutes les prévisions. L'étude établit également une photographie des perspectives du marché français de l'ensemble des produits entrant dans la construction (gros œuvre, second œuvre et équipements) pour 2021. L'AIMCC a également fait part de ses propositions pour permettre une relance fluide du secteur tout en évoquant les grands enjeux de l'année 2021.

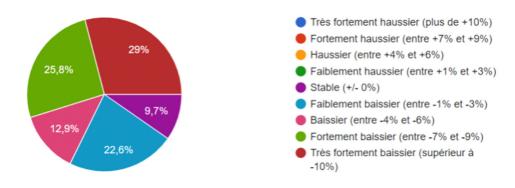
2020 : LE SECTEUR DU BTP SUBIT DE PLEIN FOUET LA CRISE

Globalement, l'année 2020 a été marquée par une chute d'activité importante et imprévisible pour le secteur de la construction. Son ampleur est quasi similaire pour le bâtiment ou les travaux publics, avec une baisse d'environ -15 % en volume d'activité. Cette diminution a été fortement impactée par le premier confinement et elle s'est atténuée au cours du second semestre, permettant un rattrapage limité.

UN NET FLECHISSEMENT DE L'ACTIVITE POUR LES INDUSTRIELS DE L'AIMCC EN 2020

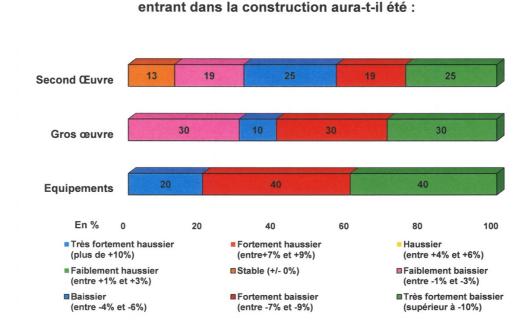
L'enquête d'opinion menée auprès des fédérations adhérentes confirme ces tendances : 2020 est une année en retrait. 90% des répondants ont connu une baisse d'activité et, pour 55 % des répondants, la baisse est égale et supérieure à 7 %. Pour un tiers des répondants seulement, la diminution a été circonscrite entre 0 et 3 %. Près de 10 % des répondants connaissent une stabilité du volume d'activité en 2020.

En 2020, le volume d'activité concernant les produits entrant dans la construction aura été le suivant :



On observe toutefois des différences sur les 3 principaux segments des adhérents de l'AIMCC:

En 2020, votre volume d'activité concernant les produits



Perspectives incertaines pour l'annee 2021

Dans un contexte d'incertitudes, les taux d'investissement sont des indicateurs pertinents pour juger de la situation de l'année 2020 et envisager les perspectives 2021. Entre mise en place de la réforme de la fiscalité locale, attente d'un retour à la normale sur le front de la crise sanitaire et gestion de la crise sociale, les perspectives sont pour le moins incertaines.

Après un retrait de -7,3 % des dépenses de consommation des ménages en 2020, celles-ci devraient connaître une progression de +5,7 % en 2021. Le taux de chômage devrait approcher les 11 % en moyenne annuelle et la confiance des ménages ne sera retrouvée que si l'arrivée du vaccin permet d'endiguer la pandémie. Les taux d'intérêts devraient rester, aux environs de -0,2 %. Il conviendra toutefois d'être vigilant sur le degré de prudence des établissements de crédit, car les conditions d'octroi de crédit devraient rester plus tendues qu'avant 2020. Alors que 2020, année électorale, s'annonçait moins catastrophique pour l'investissement local que celle des deux mandats précédents, la crise de la Covid-19 rebat les cartes. Les recettes des collectivités ont subi un revers important en 2020 qui se poursuivra très probablement en 2021. Un soutien des finances locales pour une reprise puis une relance ainsi qu'une mobilisation de l'ensemble des acteurs publics sont indispensables.

LA FILIERE CONSTRUCTION ANTICIPE UNE CROISSANCE D'ACTIVITE EN 2021

Pour 2021, les industriels de la construction demeurent prudents quant à l'évolution de leur activité. Les chiffres relevés par l'enquête AIMCC auprès de ses adhérents montrent que plus d'un tiers des répondants table sur une quasi-stagnation, et plus de 50 % prévoient un retrait, dont plus de 25 % estiment cette baisse comprise entre -4 % et -9 %. Le secteur des matériaux de construction et équipements a été impacté à la baisse au regard des prévisions initiales, comme bien d'autres secteurs d'activité.

En 2021, les prévisions en volume d'activité concernant les produits entrant dans la construction sont les suivantes :



PERSPECTIVES DES PROFESSIONNELS: SECOND ŒUVRE, GROS ŒUVRE, EQUIPEMENTIERS

Pour 60 % des professionnels du Gros Œuvre, l'année 2021 sera stable. À noter que 30 % des organisations estiment que l'année 2021 sera en légère hausse.

Pour le Second Œuvre, l'année 2021 se partage en quasi parts égales entre baisse (32 %), stabilité (31 %) et hausse (38 %).

Pour les Équipementiers, la tendance est nettement orientée vers la hausse (80 %). Seuls 20 % d'entre eux envisagent une faible baisse d'activité.

2021: LES ATTENTES DE LA FILIERE CONSTRUCTION POUR UNE RELANCE CIBLEE VERS L'INVESTISSEMENT DURABLE ET RESPONSABLE

La contribution du CSF (Comité Stratégique de Filière) Industries pour la Construction, animée par l'AIMCC, est centrée sur l'accélération de la reprise car elle est une condition *sine qua non* du succès de la relance.

L'AIMCC s'est mobilisée durant le premier confinement pour construire les éléments structurants de la relance, afin de maintenir l'activité, essentielle aux secteurs.

Trois priorités ont été identifiées à cette occasion pour une reprise/relance « résiliente » : le soutien aux secteurs les plus fragiles, la relance de l'activité des entreprises françaises et l'accélération de la transformation environnementale.

Pour répondre à ces priorités, l'AIMCC et le CSF Industries pour la Construction ont retenu 6 leviers favorisant une relance fluide du secteur :

Une relance de la construction durable et résiliente, par la mobilisation de l'épargne privée

Le plan de relance a d'ores et déjà commencé à produire ses premières mesures opérationnelles, notamment avec le lancement de « MaPrimeRenov' » et le déplafonnement de ressources, pour accélérer les rénovations globales performantes.

La mise en place de la transformation des bureaux en logements par la mobilisation de l'épargne privée des assureurs, dans une volonté d'investissement durable œuvre aussi à la reprise du secteur. Des épargnants en assurance-vie pourront investir dans ce type de projets immobiliers responsables.

La massification de la rénovation énergétique performante des maisons individuelles et des quartiers pavillonnaires

L'association des Maires de France, représentée par Xavier Lemoine, Vice-Président de la Métropole du Grand Paris, soutient le programme PREP, « Parcours de rénovation énergétique performante des pavillons ». Cette démarche s'inscrit dans le cadre du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) portée par la Métropole et le ministère de la Transition écologique et sociale.

Grâce à ce programme, élus et maires de France déploieront sur plusieurs centaines de communes, un service universel de performance énergétique de la rénovation, par la mise en place de trois tiers de confiance, et par l'atteinte d'un coût optimisé des rénovations grâce à la numérisation des processus. La région Grand Est est également engagée dans le programme PREP et d'autres régions la rejoindront courant de l'année 2021.

La promotion du « Made in France » et de la décarbonation de l'économie

Les engagements pris par les filières industrielles se déclineront via le pacte productif, et à travers la « décarbonation » de l'économie, enjeu prioritaire du contrat de filière, pour des produits décarbonés et made in France.

 La prise en compte prioritaire des ménages démunis pour une rénovation BBC aidée et financée à 100 %

Sur cet axe, le lancement de « MaPrimeRenov' » avec l'ANAH est une première étape. Dans ce sens, l'association PREP, pilotée par les élus locaux, mettra en place en 2021, un PREP « stop précarité », avec le soutien et le concours de la Fondation Transitions.

• L'industrialisation des solutions de rénovation performante pour les Universités et les pools de bâtiments publics

Les résultats de l'AAP Bâtiment d'État ont élu les Universités en tant que bénéficiaires du plan de relance. Le CSF IPC a ainsi pu, avec le soutien de la Conférence des Présidents d'Université, enclencher une dynamique de rénovation structurelle sur des projets pilotes avant une généralisation des solutions constructives sur un parc plus grand et intégré dans le renouveau de la Ville, post crise sanitaire.

 Le respect dans les relations commerciales, gage de confiance réciproque essentiel pour une reprise accélérée

Le secteur des BTP, devenu après le premier confinement, une activité essentielle, a montré aux pouvoirs publics sa mobilisation, au niveau des différentes chaines de valeur ajoutée. Les relations commerciales ont pu ainsi être maintenues dans un cadre de confiance et de maintien de l'activité économique, même si l'année 2020 reste contrastée en termes absolus. La Filière avait nommé un médiateur TPE PME Grand Groupes dans le cadre de la reprise post confinement à l'instar des 18 autres filières stratégiques du CNI, ceci afin d'accompagner l'ensemble des organisations adhérentes et partenaires de l'AIMCC.

AIMCC: Les enjeux et les perspectives pour l'année 2021

Au-delà de la relance du secteur, l'AIMCC a identifié 3 enjeux fondamentaux pour l'année 2021.

La RE2020:

En ce début d'année 2021, la future réglementation environnementale 2020 est au cœur des débats. L'objectif des adhérents de l'AIMCC est que la RE2020 puisse s'appliquer rapidement pour créer un cadre d'intervention stabilisée pour les maisons individuelles dés 2021. Cela va permettre de maintenir une dynamique positive pour répondre aux besoins des consommateurs et acquéreurs en matière de construction sobre en énergie et bioclimatique.

Voici les propositions de l'AIMCC :

- Soutenir le CSCEE dans le cadre de ses avis précédents sur le refus du recours à la méthode d'analyse de cycle de vie dynamique ;
- Soutenir la sobriété énergétique des bâtiments neufs pour une diminution réelle des émissions de gaz à effet de serre ;
- Proposer une exigence forte pour le traitement des ponts thermiques afin d'assurer un saut qualitatif à la RE2020;
- Favoriser la mixité des matériaux par le soutien des filières industrielles françaises ;
- Défendre les équilibres constructifs pour le meilleur matériau au meilleur endroit et pour le meilleur usage dans un objectif partagé de sobriété énergétique et baisse de l'empreinte carbone de la construction.

Les industriels se félicitent de l'arrivée prochaine de la future réglementation environnementale des bâtiments dite RE 2020.

Les points positifs sont les suivants :

- Forte ambition sur la sobriété énergétique (Bbio -30%) ;
- Prise en compte du confort d'été ;
- Performance environnementale des bâtiments sur la base d'une analyse de cycle de vie.

Néanmoins tout cela a été rendu complexe par les nombreux changements dans les calculs (surface de référence, modèles météo...) mais également par des modifications de dernière minute qui ont fait que la capitalisation prévue sur l'expérimentation E+C- n'a pas pu réellement se faire.

L'exemple le plus éclatant est l'introduction de coefficients dans la méthode de l'ACV qui bouleverse totalement l'esprit de la méthode et les résultats, conduisant l'ensemble des professionnels à s'y opposer. L'AIMCC s'étonne que cette méthode qui ne fait consensus dans aucun pays du monde soit mise en œuvre dans le cadre d'une réglementation au risque d'isoler la France de tous ses partenaires européens.

Sur la partie thermique, le plus grand changement provient de la prise en compte des besoins de froid (et des consommations associées). Cela donne un signal clair sur la nécessité de mieux concevoir les bâtiments pour le confort l'été particulièrement dans les zones climatiques connues pour leurs fortes chaleurs.

En conclusion, la priorité est la lutte contre le changement climatique. Pour cela il faut travailler prioritairement sur la sobriété énergétique sans faire l'impasse sur l'été, décarboner les énergies et les produits et équipements de la construction sur la base de méthodes qui ne biaisent pas la concurrence.

La Responsabilité Élargie du Producteur (REP) :

La REP bâtiment doit démarrer selon les termes et dispositions de la loi dite « AGEC » au 1^{er} janvier 2022 pour un tonnage de déchets estimé à 46 millions de tonnes par an et environ 3 milliards d'euros. Devant cet enjeu inédit à l'échelle d'une REP en France et pour une mise en application moins de 2 ans après son adoption par le législateur, l'AIMCC est pleinement mobilisée dans les réflexions et actions en cours afin de :

- Mettre en place une REP de qualité permettant aux industriels de continuer à développer l'intégration de recyclé dans les nouveaux produits au travers du tri à la source à chaque fois que cela est possible;
- Travailler collectivement avec l'ensemble de la filière sur les sujets transverses pour une meilleure efficacité (développement du maillage des points de collecte, résorption des dépôts sauvages, traçabilité...) en affinant les premiers travaux effectués par l'ADEME;
- Travailler en concertation avec les pouvoirs publics et les acteurs de la filière bâtiment et de la gestion des déchets, pour trouver la meilleure solution dans le temps extrêmement contraint de mise en place d'une REP de cette ampleur.

L'AIMCC, au sein du CSF IPC, est aussi très impliquée aussi dans le cadre de l'intégration du plan de relance pour déployer des projets d'économie circulaire dans les territoires, et la collaboration multi-acteurs se fait au plus proche des enjeux locaux.

Contrat Stratégique de Filière : actualité et plan de relance

Sous l'impulsion du Conseil National de l'Industrie et de la Ministre déléguée à l'Industrie, Agnès Pannier-Runacher, le CSF Industries pour la construction a engagé la révision des contrats de filière pour intégrer les priorités du plan de relance. Dans ce cadre, 2 priorités seront soutenues par les pouvoirs publics, les industriels, les collectivités et l'ensemble des partenaires du CSF:

- La décarbonation de la filière avec 2 chantiers prioritaires :
 - ✓ La décarbonation des procédés industriels avec une feuille de route d'investissements décarbonés qui seront pour les entreprises un passeport pour l'international et la promotion de la « Ville Durable » à la française ;
 - ✓ La décarbonation des usages par le programme PREP qui vise à multiplier par 5 le nombre de rénovations globales performantes niveau BBC minimum, en moins de 3 ans, et d'assurer les objectifs de la France par la création de valeur locale pour tous les écosystèmes.
- L'insertion, l'emploi, la formation, l'apprentissage et l'inclusion :
 - ✓ Plusieurs initiatives sont en cours pour mobiliser l'ensemble des acteurs de la chaine de valeur et un « Engagement de développement de l'emploi et des compétences » (EDEC) est en cours de discussion pour enclencher la dynamique de mobilisation des hommes et des femmes, en formation initiale ou continue, et en reclassement pour les filières fermées.

C'est un enjeu prioritaire pour le secteur compte tenu du réservoir de potentiel et de développement qui s'offrent pour transformer les transitions en chances pour la France.

À propos de l'AIMCC :

Fondée en 1971, l'AIMCC est l'Association française des industries des produits de construction. Elle représente 80 organisations professionnelles regroupant 7 000 fabricants de produits (matériaux, composants, équipements et systèmes) entrant dans la construction, pour une activité de 45 Mds € réalisée par 430 000 salariés.

L'AIMCC a pour mission de promouvoir le point de vue de ses adhérents et leur rôle économique dans le secteur de la construction auprès des pouvoirs publics, des administrations, des instances nationales et internationales ainsi que tout autre organisme intervenant dans ce domaine.

Elle contribue à la maîtrise de la qualité et des coûts de la construction par son implication dans la normalisation française et internationale et dans la certification. Pour en savoir plus : www.aimcc.org